

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal du

16 décembre 2024 à 20h00

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.

Excusés : Mme Barbara ANNE pouvoir M. Bruno TARDIFF, Mme Evelyne LAIR et M. Joël CHERLIAS

Absente : Mme Marie Line HUBERT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CLIGNY

RASED

Cette question est reportée à une prochaine séance compte-tenu du manque d'informations communiquées pour délibérer.

Délibération n°2024-08-01 : Approuvée

SATESE – avenant convention assistance technique assainissement pour 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant présenté par le Conseil Départemental afin de prolonger les missions d'assistance technique à l'assainissement collectif jusqu'au 31 décembre 2025.

ASSAINISSEMENT

Délibération n°2024-08-02 : Approuvée

Tarifs à appliquer au 01 janvier 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide :

- de maintenir le montant de la prime fixe à 30 € HT pour l'année 2025,
- de passer le prix du m³ consommé à 1,50 € HT.

Délibération n°2024-08-03 : Approuvée

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à 0,084 € HT/m³ le tarif de la contre-valeur correspondant à la dite redevance nouvellement créée à la suite de la suppression de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau

Madame le Maire précise que la Commune versera directement le montant de la redevance due à l'Agence de l'Eau et celle-ci sera récupérée auprès des usagers au moment de la facturation faite par VEOLIA Eau.

Pour information le montant de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte était facturé au prix de 0,16 € HT du m³.

Délibération n°2024-08-05 : Approuvée

SIAEP : désignation délégués à la suite de la fusion des deux syndicats

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, désigne comme nouveaux délégués :

- Titulaires : Bruno TARDIFF et Alain MAHUET,
- Suppléants : Florence RETOURS et Pascal COQUET

afin de représenter la Commune au sein du Comité Syndicat du SIAEP de la Région Vive Parence.

Délibération n°2024-08-04 : Approuvée

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire précise que Madame Jacqueline NGUYEN et Monsieur Alain BEREAU ont été nommés agents recenseurs par arrêté municipal afin de procéder au recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- décide de rémunérer les deux agents recenseurs à la feuille de logements avec une indemnité de carburant de 100 € pour chacun. Les deux ½ journées de présence à la formation seront également rémunérées.

L'Etat devrait verser à la collectivité une participation de 1 698 €.

Délibération n°2024-08-06 : Approuvée

Sarl PISSOT : autorisation d'occuper le domaine public pour la citerne à gaz et l'aération avec pare-vue

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer l'acte à intervenir entre la SARL PISSOT et la Commune afin de régulariser le dossier en cours avec la société par rapport à l'implantation de ses structures, nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale, sur le domaine public.

Délibération n°2024-08-07 et 08 : Approuvée

Dossiers de demande de subvention à déposer

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour déposer des dossiers de demande de subvention au titre de l'année 2025 pour les opérations suivantes :
 - Aménagement d'une Maison d'Assistante Maternelle,
 - Création d'un Pont au Moulin de Blot,
 - Réfection du local dortoir et des sanitaires de l'Ecole Maternelle, isolation du préau des classes du bas.

Délibération n°2024-08-09 : Approuvée

Salles communales : tarifs à appliquer au 01 janvier 2025

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter le tarif des salles de 5 € par jour et de 10 € par jour pour la période avec chauffage compris entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année.

Délibération n°2024-08-10 : Approuvée

Elagage voies et chemins

A l'unanimité des voix, le conseil Municipal ;

- retient la proposition de l'entreprise ROULLIER de Saint Corneille pour l'élagage des haies au lamier puis le passage au rotor pour débroussailler les fossés et les talus pour un montant TTC de 4 428 €.

Informations à communiquer

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes :

Boulangerie

Sur les 5 propositions reçues, 2 restent en lice à la date d'aujourd'hui. La Municipalité est en attente des dernières informations avant de se prononcer.

Convention AXA

Celle-ci est renouvelée pour une année afin de permettre aux habitants de la Commune de bénéficier de tarifs préférentiels sur les contrats d'assurance.

Séance levée à 23h15

Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.